



ADOPTION D'UN TAUX DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) :

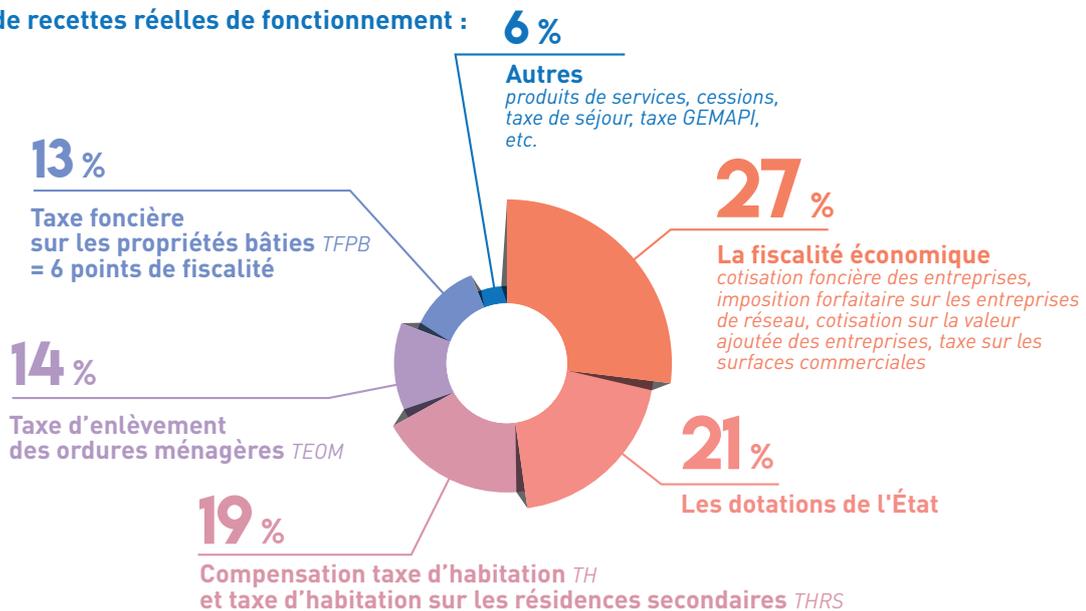
**Une fiscalisation indispensable pour permettre
à la Communauté urbaine d'exercer ses missions**

À QUOI SERT LA FISCALITÉ ?

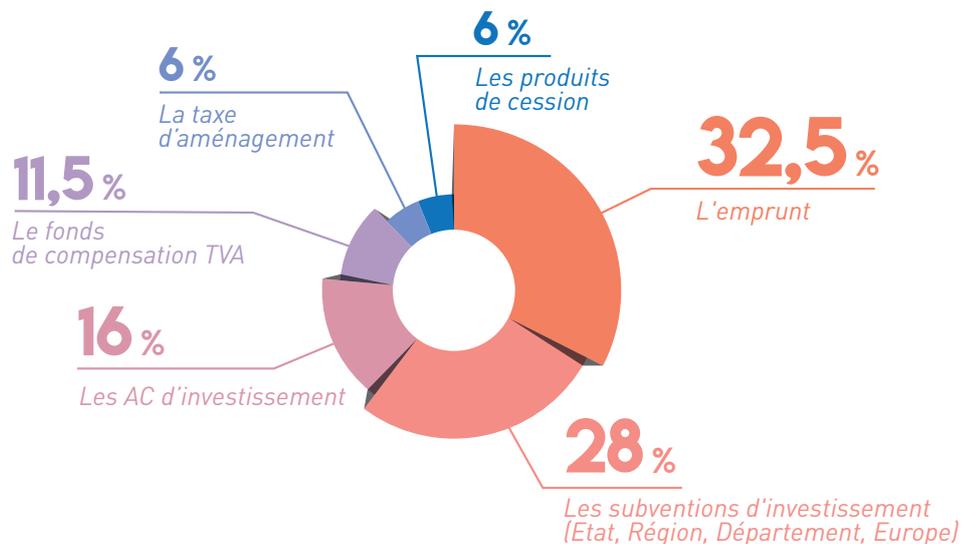
La fiscalité est une partie des ressources dont bénéficie la Communauté urbaine pour exercer ses 54 compétences. Elle a pour objectif de financer les compétences de proximité de la CU comme la voirie, l'eau, l'assainissement, les déchets ou bien encore les équipements sportifs et culturels qui constituent le quotidien de nos habitants.

Parmi les ressources prévisionnelles de la Communauté urbaine en 2022, on peut citer :

► 309,4 M€ de recettes réelles de fonctionnement :



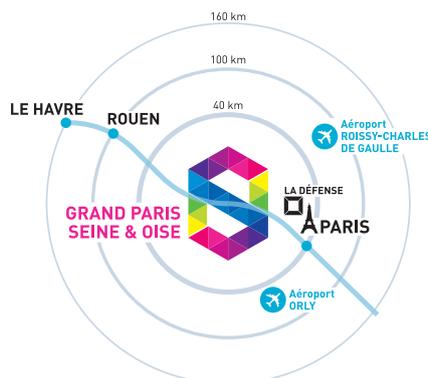
► 62 M€ de recettes réelles d'investissement :



CHIFFRES CLÉS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

500 KM²
DE SUPERFICIE

73 COMMUNES
DONT 45 DE MOINS
DE 2 000 HABITANTS



+ DE 410 000
HABITANTS
(820 HABITANTS AU KM²)

54 COMPÉTENCES

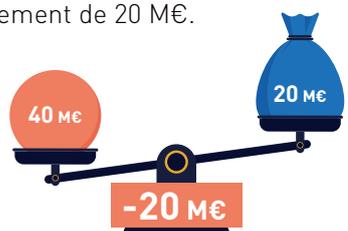
DES COMPÉTENCES DE PROXIMITÉ DÉFICITAIRES : POINT DE SITUATION¹

Concernant l'ensemble de ces compétences, la CU a hérité d'un patrimoine important dans un état de vétusté avancé :



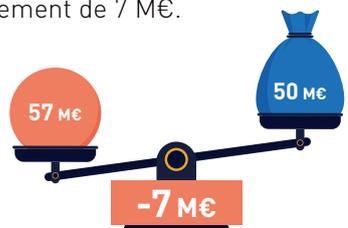
VOIRIE

- ▶ 1 400 kilomètres de voirie, soit le 2^e plus grand patrimoine de voirie en France après la métropole du Grand Paris ;
- ▶ 15 % de ce patrimoine est aujourd'hui répertorié en mauvais ou très mauvais état, 16 % en moyen état et 69 % en bon état ;
- ▶ Le renouvellement d'un kilomètre de voirie coûte en moyenne 0,2 M€ à la CU ;
- ▶ Les dépenses s'élèvent à 40 M€ par an, lorsque les recettes sont de 20 M€, soit un déficit de financement de 20 M€.



DÉCHETS

- ▶ 155 090 tonnes collectées ;
- ▶ 12 déchèteries, dont 10 en régie ;
- ▶ 19 542 bacs livrés ;
- ▶ Les dépenses s'élèvent à 57 M€ par an, lorsque les recettes sont de 50 M€ soit un déficit de financement de 7 M€.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

- ▶ 54 680 points lumineux ;
- ▶ Les dépenses s'élèvent à 9 M€ par an, lorsque les recettes sont de 0,2 M€ soit un déficit de financement de 8,8 M€.



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- ▶ 11 piscines dont 6 en régie ;
- ▶ 1 patinoire, la seule du département des Yvelines ;
- ▶ 1 stade nautique international ;
- ▶ 1 complexe sportif et de loisirs de la Butte Verte ;
- ▶ Les dépenses s'élèvent à 11M€ par an, lorsque les recettes sont de 4,4M€ soit un déficit de financement de 6,6M€.



ÉQUIPEMENTS CULTURELS

- ▶ 1 conservatoire à rayonnement départemental ;
- ▶ 1 médiathèque ;
- ▶ 1 centre de la danse ;
- ▶ 1 théâtre ;
- ▶ le Parc aux étoiles ;
- ▶ le Château éphémère.
- ▶ Les dépenses s'élèvent à 26,7 M€ par an, lorsque les recettes sont de 13,7 M€, soit un déficit de financement de 13 M€



Lors de la création de la Communauté urbaine, le choix a été fait de ne pas créer une part intercommunale de taxe foncière.

La baisse des recettes et l'augmentation mécanique des charges depuis 2016 ne permet plus aujourd'hui à la CU de remplir ses missions.

¹ chiffres issus du rapport de CLECT 2021

POURQUOI FIXER À 6 % LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DÈS AUJOURD'HUI ?

La CU n'a plus les moyens financiers suffisants pour réaliser l'ensemble de ses missions. Les dépenses sont supérieures aux recettes, ce qui est générateur d'un déficit.

Plusieurs raisons à cela :

- Une baisse continue des dotations de l'État.

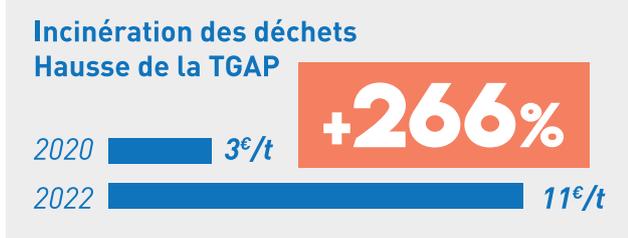


- Une baisse des recettes liées à la fiscalité économique :

- - 5,8 M€ liés à la fermeture de la centrale électrique de Porcheville entre 2016 et 2019 ;
- - 5 M€ de contribution économique territoriale (CET) et impôts économiques associés au regard de la crise sanitaire entre 2020 et 2021.

- L'absence de recettes exceptionnelles.

- Une inflation des normes : les nouvelles réglementations écologiques ont un coût. La CU incinère 120 000 tonnes de déchets chaque année. La mise en place de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) augmente annuellement et s'applique à chaque tonne incinérée. **Son coût est passé de 3 € la tonne en 2020 à 11 € en 2022 (+266 %).** Quant au coût de l'enfouissement, **il est passé de 37 € la tonne en 2021 à 45 € au 1^{er} janvier 2022 (+22 %)** et concerne environ 24 500 tonnes de déchets par an.



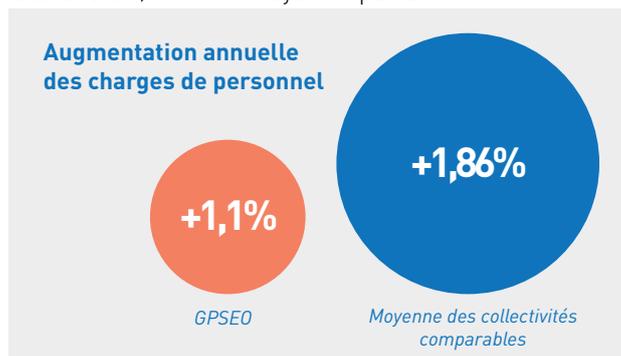
- Une hausse des prix et des matières premières : + 25 à 30 % depuis 2021 pour le prix du gaz et de l'électricité avec une inflation pour 2022 estimée à 2,7 %.
- L'augmentation des besoins de service public.

Le recours à l'emprunt n'est plus envisageable car la CU a atteint son seuil de solvabilité. À la fin de l'année 2021, la CU atteint un niveau d'endettement de 134 M€. Elle mettra **48 années à rembourser** sa dette contre 12 années préconisées.

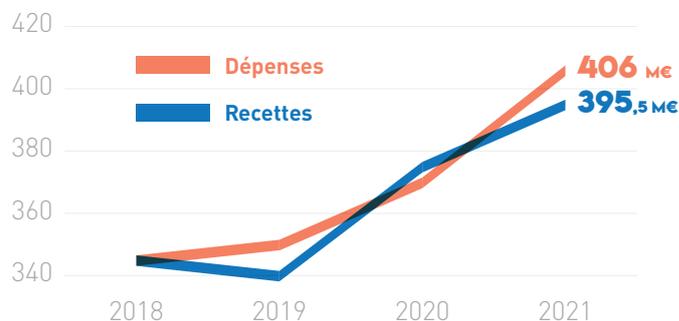
Les dépenses de la CU sont maîtrisées :

- Les dépenses de quotidienneté (eau, chauffage, électricité, prestations de service, etc.) représentent en moyenne 90 M€ par an (+2 % depuis 2016).

- Les charges de personnel représentent 19 % des dépenses de fonctionnement, soit en moyenne 48 M€ ou 115 € / habitant et par an contre 207 € par habitant en moyenne pour les CU de strate comparable. La CU dispose de près de 1 000 agents contre 2 000 à 3 000 en moyenne pour les communautés urbaines. L'augmentation de ces dépenses est de 1,1 % par an. Elles sont inférieures aux évolutions constatées dans d'autres communautés de strate comparable qui s'élèvent à 1,86 % en moyenne par an.



Malgré des dépenses maîtrisées, la CU n'arrive pas à combler son déficit et ses excédents s'amenuisent chaque année. Entre 2018 à 2021, on constate un rapprochement des dépenses et des recettes pour arriver à un effet ciseau.



Depuis 2016, la CU est structurellement déficitaire.

Elle ne peut plus financer ses missions de proximité aux habitants et ses investissements.

6 % sont nécessaires pour combler les déficits de la Communauté urbaine tant en fonctionnement qu'en investissement et restaurer la capacité d'autofinancement.

Dès 2023, à défaut de vote de cette taxe, le budget sera déficitaire et l'État pourra mettre la collectivité sous tutelle et faire voter, d'autorité, un taux de TFPB qui sera supérieur au taux envisagé.

En outre, le risque est important que l'État réforme la fiscalité après les élections présidentielles, et demande à la CU, comme à toutes les autres intercommunalités, de contribuer à la réduction de la dette publique. Pour mémoire, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, l'État a supprimé la TFPB des Départements. Cela pourrait être le cas pour la CU dès 2023 dans le cadre d'une nouvelle réforme fiscale. Avec un taux de 0 %, la CU ne bénéficierait d'aucune compensation de l'État.

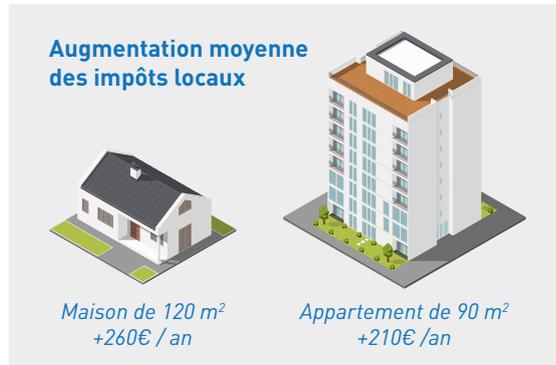
QUELS IMPACTS ET BÉNÉFICES POUR LES HABITANTS ?

La TFPB concerne l'ensemble des propriétaires et des entreprises du territoire. Dès lors qu'un particulier ou une entreprise est propriétaire d'une habitation, de locaux et de terrains, il est redevable de la TFPB. L'application d'un taux de TFPB intercommunal viendrait s'ajouter à celui adopté par chaque commune. Une ligne serait alors ajoutée à l'avis d'imposition, envoyé dès le mois d'octobre 2022.

Pour rappel, dès 2023, plus aucun propriétaire habitant dans sa résidence principale ne sera soumis au paiement de la taxe d'habitation.

Un vote de 6 % de TFPB permettrait à la CU de disposer de 39,8 M€ de recettes supplémentaires par an.

La mise en place de ce nouveau taux aurait pour effet d'augmenter les impôts locaux en moyenne de 260 € par an pour les propriétaires de maison et de 210 € en moyenne par an pour les propriétaires d'appartement. Concernant les entreprises, l'augmentation sera en fonction du secteur d'activité de l'entreprise.



La CU n'augmentera pas ses frais de structure avec une hausse de la fiscalité. Elle utilisera les recettes supplémentaires pour les investissements quotidiens et les services publics aux usagers, par exemple :

€ Maintenir l'allocation des fonds de concours

1 M€ par an a été distribué à 52 communes de moins de 5 000 habitants (soit 70 319 habitants et 16,8 % de la population du territoire) sur la période 2017-2020. Ces aides ont permis de financer la rénovation de groupes scolaires, d'équipements sportifs, de salles polyvalentes ou bien encore de crèches.

🚲 Développer les mobilités durables

Les pistes et équipements cyclables essentiels pour se déplacer sur le territoire, favorisent le recours aux modes de déplacement moins polluants. Il est prévu d'investir 3,2 M€ par an en moyenne sur le mandat pour la création de 575 km d'aménagements cyclables et 17 200 places de stationnement de vélo.

🌿 Favoriser le verdissement des investissements

Équiper l'ensemble de l'éclairage public en LED va permettre de limiter la consommation énergétique et de faire plus de 1 M€ d'économie tous les ans. Néanmoins, cela suppose au préalable d'investir 5,2 M€ par an en moyenne, sur 8 ans, pour remplacer tous les éclairages.

🚧 Améliorer la qualité de la voirie

Chaque année, 38 M€ en moyenne seront affectés à la voirie pour sa rénovation et son renouvellement.

🏠 Redynamiser les centres-villes

Participer à la revitalisation de toutes nos communes (Petites villes de demain, Cœur de ville, etc.) pour environ 4 M€ par an.

🗑️ Renouveler les bacs à ordures ménagères et rénover les onze déchèteries du territoire

Il s'agit d'un investissement de respectivement 1,2 M€ et 1,8 M€ par an en moyenne. 1 M€ sera consacré au déploiement des bornes aériennes et enterrées.

🏟️ Rénover et renouveler les équipements sportifs et culturels

À hauteur 13,8 M€ en moyenne par an.

Augmenter les impôts est donc une responsabilité collective pour que la Communauté urbaine puisse continuer d'assurer les services publics aux citoyens.